

rasser. Au cours des longues années que j'ai passées à la Chambre des communes, j'ai toujours témoigné un profond respect à l'égard de celui qui occupait le fauteuil du président. Je comprends combien il est difficile pour la présidence de faire respecter le décorum, insigne de la Chambre des communes. Je vous prie de bien vouloir accepter l'expression de mes regrets, monsieur le président, si j'ai de quelque manière imputé des mobiles à votre décision de céder la parole à un troisième député siégeant du côté du gouvernement, dans le débat du dernier jour de législation avant l'ajournement d'été. Toutefois, je n'ai pu résister à l'impulsion de me lever quand le député de Bruce (M. Whicher) a fait un discours me fustigeant comme le vilain de la farce insistant pour que ce bill soit retardé. Je prie...

Des voix: Règlement!

M. Horner: ...la Chambre d'entendre le député de Pembina maintenant, afin que nous puissions tirer notre position au clair, vu les accusations portées par le député de Bruce et étant donné que nous n'avons fait parler qu'un seul de nos représentants durant les deux dernières heures de ce débat.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît! La présidence remercie le député de son intervention. La présidence avait alors donné la parole au député du Lac-Saint-Jean (M. Lessard). J'ignore quelle sera la durée de son intervention, mais le député de Pembina aura peut-être la chance de parler.

M. Olson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. Bigg: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Ce soir, lorsque mon tour venait j'étais toujours debout. Je discerne l'opportunité politique du député de Winnipeg-Nord-Centre, se levant pour présenter une motion spéciale alors que la parole ne lui revenait pas de droit car il savait que l'un des membres de son parti venait de se rasseoir.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît! Avant d'accorder la parole au représentant de Winnipeg-Nord-Centre, la présidence estime que le député ne devrait pas attribuer des intentions aux députés. Je crois que la meilleure manière de procéder serait de permettre au député qui avait la parole d'intervenir aussitôt que possible, ainsi on pourrait peut-être remédier à la situation.

M. Bigg: Monsieur l'Orateur, je m'empresse de rétracter l'imputation de mobile faite à l'endroit de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, mais en tout cas son initiative m'a bien empêché de prendre la parole pour défendre la politique de mon parti.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je remercie le député de Pembina d'avoir retiré son accusation, mais il faudrait, à mon avis, qu'il retire également l'affirmation disant que je n'avais pas le droit de prendre la parole.

M. Bigg: Vous ne l'aviez pas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la présidence m'avait donné la parole et toute critique à ce propos rejaillit sur elle, ce qui est intolérable.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. Bigg: Le député de Winnipeg-Nord-Centre...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

M. Bigg: ...m'a entendu dire que je n'imputais aucun motif, mais j'attire simplement l'attention sur le fait que c'est une excellente tactique. Comptant parmi les plus anciens députés à la Chambre, il savait bien quelle chance il avait de se lever et d'intervenir pour une troisième fois avant que mon parti n'ait la possibilité de s'exprimer.

L'hon. M. Olson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné ce qui vient de se passer ces dernières minutes, pourriez-vous demander le consentement unanime de la Chambre pour l'ajournement du débat? Je savais que j'étais déjà intervenu sur cette question et qu'en conséquence je ne pouvais proposer cette motion. Voilà pourquoi je vous adresse cette requête. Si les députés sont disposés à le faire, il me semble que nous pourrions suspendre le débat et continuer.

M. Horner: Non, pas maintenant. Nous vous avons donné votre chance.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Il n'y a pas accord. Le député du Lac-Saint-Jean (M. Lessard) a la parole.

[Français]

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je voudrais assurer mes amis d'en face que je serai bref et que je donnerai l'occasion à l'honorable député de Pembina (M. Bigg) de préciser le sujet qu'il voulait exposer. Dans ce but, et afin que tous les députés puissent avoir le temps nécessaire pour considérer le bill C-176 et le déférer au Sénat, je propose, conformément à l'alinéa a) du paragraphe (5) de l'article 6 du Règlement:

Que la présente séance soit prolongée au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-176 jusqu'à minuit, ou jusqu'à ce qu'on en ait disposé.

• (9,50 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Les députés ont entendu la motion du représentant de Lac-Saint-Jean. Avant de la mettre aux voix, la présidence estime devoir informer les députés de la procédure à suivre pour ce genre de motion. Après le vote, la présidence demandera aux députés qui se seront prononcés contre la motion de se lever et si dix députés ou plus se lèvent la motion sera automatiquement retirée et, dans le cas contraire, acceptée.

Que tous les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et plus de dix députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La motion est retirée.

(La motion est retirée.)

[Français]

M. Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président...